

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~^{1 2} :
Sonaca Consolidé
 Forme juridique: *Société anonyme*
 Adresse: *Route Nationale Cinq* N°: *5* Boîte:
 Code postal: *6041* Commune: *Gosselies*
 Pays: *Belgique*
 Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Hainaut, division Charleroi*
 Adresse Internet³:
 Adresse e-mail⁴:

Numéro d'entreprise 0418.217.577

COMPTES CONSOLIDÉS en EURO (unités)

communiqués à l'assemblée générale du 05 / 06 / 2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2024 au 31 / 12 / 2024

Exercice précédent du 01 / 01 / 2023 au 31 / 12 / 2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
 - le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE
 Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: *57* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
 objet: *5.3, 5.4, 5.8.2, 5.8.5, 5.10.1, 5.12, 8.9*

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.
 2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.
 3 Mention facultative.
 4 Mention facultative.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ
LES COMPTES CONSOLIDÉS**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

<i>SFPI</i> N°: 0253.445.063 Avenue Louise 32 boîte 4, 1050 Ixelles, Belgique	<i>Administrateur</i> 02/06/2022 - 05/06/2025
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Denis Ronday</i> Rue Régnier Poncelet 24, 4000 Liège, Belgique	
<i>Igretec</i> N°: 0201.741.786 Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Renaud Moens</i> Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique	
<i>Sparaxis</i> N°: 0452.116.307 Avenue Maurice Destennay 13, 4000 Liège, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Olivier Vanderijst</i> Av Générale Eisenhower 67, 1030 Schaerbeek, Belgique	
<i>Yves Prete</i> Vieille Foulerie 1, 4671 Saive, Belgique	<i>Président du Conseil d'Administration</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Yves Delatte</i> du culot 37, 1380 Lasne, Belgique	<i>Administrateur délégué</i> 01/09/2021 - 03/06/2027
<i>Marc Denève</i> Rue de la Jonquière 21c, 6280 Gerpennes, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Cédric du Monceau de Bergendal</i> Avenue du Parc 2, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 13/11/2024
<i>Jean Leblon</i> Rue Falmagne 5, 5170 Profondeville, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Virginie Dufrasne</i> Avenue des Hortensais 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Amaury Bertholome</i> Avenue des Pins 19, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025
<i>Grégoire Dupuis</i> du Vivier 23, 6280 Gerpennes, Belgique	<i>Administrateur</i> 25/06/2020 - 05/06/2025
<i>Charles Champion</i> Allée du Loiret 18, 31770 Colomiers, France	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 05/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Michael Vanloubbeek
Valkenbergstraat 2A, 9660 Brakel, Belgique

Administrateur
02/06/2022 - 05/06/2025

RSM INTERAUDIT
N°: 0436.391.122
Antoine de St Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique
N° de membre: B00091

Commissaire
02/06/2022 - 05/06/2025

Représenté(es) par:

Thierry Lejuste
Rue Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies,
N° de membre: A01286

Vincent Thyron
Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique
N° de membre: A02280

Deloitte réviseurs d'entreprises SRL
N°: 0429.053.863
Luchthaven nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: b00025

Commissaire
02/06/2022 - 05/06/2025

Représenté(es) par:

Carl Laschet
Rue Jean Gol 2, 4000 Liège, Belgique
N° de membre: A02441

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ⁵

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	1.762.190
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	284.654.946	254.132.534
Immobilisations incorporelles	5.8	21	40.260.848	48.120.123
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	238.025.330	199.879.621
Terrains et constructions		22	39.171.616	39.734.018
Installations, machines et outillage		23	94.111.704	100.635.221
Mobilier et matériel roulant		24	8.174.546	6.017.933
Location-financement et droits similaires		25	1.003.846	1.068.136
Autres immobilisations corporelles		26	6.368.205	6.323.455
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	89.195.413	46.100.858
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	6.368.768	6.132.790
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921
Participations		99211
Créances		99212
Autres immobilisations financières	5.10	284/8	6.368.768	6.132.790
Actions et parts		284	5.394.293	5.394.440
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	974.475	738.350

⁵ Article 3:114 de l'arrête royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	365.081.487	362.609.446
Créances à plus d'un an		29	2.317.811	2.118.206
Créances commerciales		290
Autres créances		291	2.317.811	2.118.206
Latences fiscales actives		292
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	207.442.661	185.952.238
Stocks		30/36	126.184.999	112.325.734
Approvisionnements		30/31	40.399.827	42.947.977
En-cours de fabrication		32	16.826.727	16.533.092
Produits finis		33	68.622.025	52.344.994
Marchandises		34	336.420	499.671
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37	81.257.662	73.626.504
Créances à un an au plus		40/41	85.575.810	93.430.901
Créances commerciales		40	77.886.742	89.019.492
Autres créances		41	7.689.068	4.411.409
Placements de trésorerie		50/53	1.168.664	54.931.411
Actions propres		50
Autres placements		51/53	1.168.664	54.931.411
Valeurs disponibles		54/58	61.575.012	21.302.228
Comptes de régularisation		490/1	7.001.529	4.874.462
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	651.498.623	616.741.980

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	9.964.222	7.223.176
Apport ⁶		10/11	231.652.593	231.652.593
Capital		10	231.652.593	231.652.593
Capital souscrit		100	231.652.593	231.652.593
Capital non appelé		101
En dehors du capital		11
Primes d'émission		1100/10
Autres		1109/19
Disponible		110
Indisponible		111
Plus-values de réévaluation		12	4.851.491	4.781.614
Réserves consolidées	5.11	9910	-195.517.055	-210.469.900
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911
Ecarts de conversion		9912	-32.706.283	-20.818.354
Subsides en capital		15	1.683.476	2.077.223
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5	20.027.857	14.813.362
Pensions et obligations similaires		160	1.585.765	3.565.840
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges		164/5	18.442.092	11.247.522
Impôts différés	5.6	168	785.891	1.013.644

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	620.720.653	593.691.798
Dettes à plus d'un an	5.13	17	319.638.029	318.349.215
Dettes financières		170/4	225.824.302	219.589.867
Emprunts subordonnés		170	33.857.870	14.957.870
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	844.302	898.756
Etablissements de crédit		173	190.750.077	203.194.117
Autres emprunts		174	372.053	539.124
Dettes commerciales		175	7.767	71.624
Fournisseurs		1750	7.767	71.624
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176	4.081.822	4.081.822
Autres dettes		178/9	89.724.138	94.605.902
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	263.577.127	243.115.837
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	29.237.629	32.817.080
Dettes financières		43	86.331.340	66.465.542
Etablissements de crédit		430/8	86.331.340	66.465.542
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	83.358.622	86.287.304
Fournisseurs		440/4	83.358.622	86.287.304
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46	17.067.543	13.164.971
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	46.796.499	43.397.202
Impôts		450/3	2.365.698	3.939.125
Rémunérations et charges sociales		454/9	44.430.801	39.458.077
Autres dettes		47/48	785.494	983.738
Comptes de régularisation		492/3	37.505.497	32.226.746
TOTAL DU PASSIF		10/49	651.498.623	616.741.980

COMPTE DE RÉSULTATS(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature) ⁷

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	689.268.465	616.508.281
Chiffre d'affaires	5.14	70	633.680.980	588.695.314
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	10.768.396	-3.187.360
Production immobilisée		72	22.134.226	2.110.920
Autres produits d'exploitation		74	22.130.859	28.804.915
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	554.004	84.492
Coût des ventes et des prestations		60/66A	664.590.149	602.340.224
Approvisionnements et marchandises		60	283.227.066	239.465.789
Achats		600/8	292.291.417	236.385.339
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-9.064.351	3.080.450
Services et biens divers		61	78.337.879	83.615.382
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	254.419.302	239.755.107
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	40.302.052	38.623.308
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	1.648.364	-1.187.563
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	5.450.330	-1.948.379
Autres charges d'exploitation		640/8	523.407	458.871
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	681.749	3.557.709
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	24.678.316	14.168.057

⁷ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	51.809.293	25.639.840
Produits financiers récurrents		75	45.734.637	24.421.491
Produits des immobilisations financières		750	5.618.599	4.890.266
Produits des actifs circulants		751	132.439	76.905
Autres produits financiers		752/9	39.983.599	19.454.320
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	6.074.656	1.218.349
Charges financières		65/66B	58.790.528	40.897.831
Charges financières récurrentes		65	58.790.528	36.384.134
Charges des dettes		650	24.764.337	23.966.918
Amortissements sur écart de consolidation positifs		9961
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	34.026.191	12.417.216
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	4.513.697
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	17.697.081	-1.089.934
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680	-68.864	-53.621
Impôts sur le résultat		67/77	2.743.216	4.528.444
Impôts	5.14	670/3	3.319.297	5.030.165
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	576.081	501.721
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	15.022.729	-5.564.757
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		9975
Résultats en bénéfice		99751
Résultats en perte		99651
Bénéfice consolidé (Perte consolidée)		9976	15.022.729	-5.564.757
Part des tiers dans le résultat		99761
Part du groupe dans le résultat		99762	15.022.729	-5.564.757

ANNEXE

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
<i>Sonaca Ventures Holding</i> <i>BE 0631.792.672</i> <i>Société anonyme</i> <i>Route Nationale cinq, 6041 Gosselies, Belgique</i>	G	100	
<i>Sonaca Aerospace Transilvania</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Badeni Village Street Zona industrială 3, 407430 Bucarest, Roumanie</i>	G	100	
<i>Sonaca Brasil</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Avenida Dr João Batista de Souza Soares 4009, 12236 660 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil</i>	G	100	
<i>SONACA CANADA HOLDINGS</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Brault St Janvier 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada</i>	G	100	
<i>SONACA MONTREAL</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>BRAULT ST JANVIER 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada</i>	G	100	
<i>Sonaca USA</i> <i>Centerville Road Suite 400, 19808 New Castle, Etats-Unis</i>	G	100	
<i>LMI Aerospace</i> <i>Société anonyme</i> <i>Fountain Lake 411, 63301 Saint Charles, Etats-Unis</i>	G	100	

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:97 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:148 DU MÊME ARRÊTÉ)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) ¹²	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹³	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹⁴
<i>Belairbus</i> <i>BE 0419.290.121</i> <i>Société anonyme</i> <i>Drève Richelle 161 boîte 45, 1410 Waterloo, Belgique</i>	A	58,75	
<i>FLABEL</i> <i>BE 0465.127.074</i> <i>Société anonyme</i> <i>BOULEVARD AUGUSTE REYERS 80, 1030 Schaerbeek, Belgique</i>	A	38,8	
<i>Ignition</i> <i>BE 0685.568.383</i> <i>Brussels Airport Building 31, 1930 Zaventem, Belgique</i>	A	50	
<i>BeLightning</i> <i>BE 0762.602.716</i> <i>Société privée à responsabilité limitée</i> <i>Boulevard A. Reyers 80, 1030 Schaerbeek, Belgique</i>	A	16,67	
<i>Sonaca Aircraft</i> <i>BE 0637.867.149</i> <i>Société anonyme</i> <i>Capitaine Aviateur Jacquet 48, 5020 Champion, Belgique</i>	A	100	

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable.
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.)

SONACA a le contrôle exclusif de Sonaca Brasil, Sonaca Canada Holdings, Sonaca Montreal, Sonaca USA, LMI Aerospace, Sonaca Ventures, Sonaca Aerospace Transilvania; la méthode d'intégration globale a donc été appliquée.

a. Suivant les modes de délibération du conseil d'administration de Belairbus, Sonaca SA ne contrôle pas Belairbus.

Conformément à l'article 3.100 AR 29/04/2019 du code des sociétés (C.S.), Belairbus ne doit pas être consolidée par la méthode de l'intégration globale ou proportionnelle.

b. Sur cette base, la méthode de mise en équivalence trouverait à s'appliquer. Cette méthode consiste à remplacer la valeur de la participation par la valeur des fonds propres de la filiale en fonction du pourcentage de détention.

La même règle est appliquée au niveau du résultat. Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Belairbus ne représentent que 0.26% des fonds propres statutaires de SONACA SA.

Vu la faible importance que représente Belairbus dans les fonds propres consolidés, les dispositions de l'article 3.148 AR 29/04/2019 permettent de renoncer à la mise en équivalence lorsque la filiale ne représente qu'un pourcentage négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

c. Pour ce qui concerne Flabel, Sonaca ne détient pas le pouvoir de contrôle avec ses 38.80% de détention. Là aussi, sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Flabel ne représentent que 0.02% des fonds propres statutaires de SONACA SA. La même règle d'exemption peut donc être appliquée.

e. Les filiales communes IGNITION et BELIGHTNING n'ont pas été consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle car il s'agit de filiales d'importance négligeable. En effet, leurs fonds propres respectifs; hors subsides en capital; ne représentent que -0,0102% (Ignition) et 0.0033 % (BE LIGHTNING) des fonds propres statutaires de SONACA SA.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté)

REGLES D'ÉVALUATION

Revelé des critères d'importance significative présidé a l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

COORDINATION DES REGLES D'EVALUATION

PREAMBULES

ACTIF

1) Frais d'établissement

1.1 Les frais de constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts et les autres frais de premier établissement sont amortis pendant l'année où ils sont enregistrés.

1.2 Dans les cas où la législation l'autorise, les frais de restructuration peuvent être activés et seront amortis sur une période maximale de 5 ans. Le Conseil d'Administration justifiera dans son rapport annuel sa décision de porter à l'actif ce type de frais.

1.3 Le Conseil d'Administration se réserve de revoir les règles ci-dessus si les circonstances futures le justifient.

1.4 Le Conseil d'Administration se réserve de revoir les règles ci-dessus si les circonstances futures le justifient.

2) Immobilisations incorporelles

2.1 Les immobilisations incorporelles acquises de tiers figurent à l'actif pour une valeur ne dépassant pas leur valeur d'utilisation ou de rendement futur. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée probable d'utilisation ou la durée des contrats auxquels elles se rapportent.

Les taux d'amortissement pratiqués sont :

- Informatique : de 4% à 33%
- autres : de 4% à 33%

2.2 Les frais de recherches relatifs aux développements de nouveaux projets dont la société en est propriétaire (NRC : non recurring costs ou autres...) en ce compris la recherche interne pourront être comptabilisés sous la présente rubrique.

Ces immobilisations feront alors l'objet d'un amortissement dont le rythme sera basé sur le nombre d'avions prévus dans l'enveloppe de base contractuelle tenant compte de la facturation des NRC de l'exercice sauf dispositions contraires ou spécifiques (voir infra) ;

2.3 Comptabilisation des NRC des nouveaux programmes

La présente section concerne les programmes AIRBUS A340 500/600 (stretched), EMBRAER 170/190, AIRBUS A380, A400M, DASSAULT 7X, ainsi que tout autre nouveau programme lancé à partir du 01/01/2002.

Les NRC sont constitués des coûts de recherche, de développement et d'industrialisation que SONACA doit consentir en vue de satisfaire avec ses obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients. En font partie, les coûts d'étude, design, outillage, certification et prototypes, ainsi que la contribution aux activités non spécifiques de développement.

Durant la phase de développement, les NRC sont comptabilisés en immobilisations en cours via le compte de production immobilisée pour autant que la SONACA soit propriétaire de la recherche.

A la fin de la phase de développement, sauf dispositions contractuelles contraires, les NRC seront transférés des immobilisations en cours vers les immobilisations incorporelles et corporelles. La répartition entre les immobilisations incorporelles et corporelles dépend notamment des « costs chapters » du contrat concerné.

Les NRC sont valorisés selon les principes suivants :

- les prestations sont valorisées au taux horaire des centres concernés
- les outillages ou les investissements sont valorisés à leur valeur d'acquisition
- les matières premières et les achats de sous-traitance sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré augmenté du taux de handling
- les pièces usinées sont valorisées aux taux standards des centres concernés

Durant la phase de développement, en cas de dépassement constaté ou prévisible des montants alloués, des réductions de valeur ou des provisions devront être pratiquées à concurrence dudit dépassement.

A la fin de la phase de développement, s'il existe un dépassement, la provision pour dépassement est reprise, la totalité des NRC est portée à l'actif immobilisé et un amortissement exceptionnel est pratiqué à concurrence du dépassement.

A la clôture d'un exercice, feront également l'objet d'un abattement exceptionnel les dépassements résultant d'un taux de change différent de celui qui avait été retenu pour l'évaluation précédente desdits montants alloués en tenant compte du nombre d'avions restant à livrer sous déduction des avions restant sous la période couverte par des garanties de change. Dans le cas inverse, au cas où des abattements exceptionnels auraient été pratiqués précédemment, les revalorisations résultant d'un taux de change plus favorable, pourront sur décision du Conseil d'Administration, donner lieu

à une reprise d'abattements à due concurrence.

L'amortissement ordinaire des NRC se fera, sur une base linéaire, au même rythme que les livraisons au client, programme par programme, en tenant compte du nombre de livraisons contractuellement défini pour le remboursement des NRC. L'amortissement linéaire se calcule sur l'enveloppe contractuelle.

Si, en fonction des perspectives commerciales ou techniques, les prévisions de remboursement venaient à être inférieures aux montants nets activés, tout déficit sera compensé par abattement exceptionnel à due concurrence. En cas d'amélioration de ces perspectives, des reprises de ces abattements exceptionnels pourront être comptabilisées sur décision du Conseil d'Administration.

Les amortissements ordinaires et exceptionnels des NRC seront prioritairement imputés sur les immobilisations incorporelles concernées.

3) Immobilisations corporelles

3.1 Les immobilisés acquis à l'extérieur sont comptabilisés au prix d'acquisition, lequel comprend les frais accessoires et les impôts non déductibles.

3.2 Les immobilisations réalisées par l'usine sont valorisées au prix de revient.

3.3 Les taux d'amortissements pratiqués sont :

- Bâtiments industriels de 2.5% à 5%
- Matériel de fabrication de 5% à 33%
- Matériel d'entretien de 5% à 33%
- Véhicules de 5% à 33%
- Matériel de bureau de 5% à 33%
- Mobilier de bureau de 5% à 33%
- Informatique de 5% à 33%
- Installation téléphonique de 5% à 33%
- Installation électrique de 5% à 33%
- Aménagements de 5% à 33%
- NRC corporels au rythme des remboursements reçus et/ou des cadences sans préjudice des dispositions fiscales permettant un amortissement accéléré.

3.4 Le petit outillage est amorti dans l'année d'acquisition.

En ce qui concerne les actifs nouvellement acquis, la première prise en charge d'amortissement s'opère au cours du dernier jour du mois pendant lequel ces acquisitions deviennent opérationnelles.

3.5 Un amortissement complémentaire est calculé dès que la valeur nette comptable d'un immobilisé est surfaite par rapport à sa valeur réelle.

3.6 Les NRC "corporels" sont comptabilisés en immobilisés corporels.

4) Immobilisations financières

4.1 Les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat ou de souscription.

4.2 Les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciations durables justifiées par la situation de la société participée ;

4.3 Les créances comptabilisées sous cette rubrique sont évaluées à leur valeur nominale

5) Créances

5.1 Les créances de la société figurent au bilan pour leur valeur réalisable.

5.2 Les créances font l'objet de réduction de valeur dans la mesure où leur valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice social.

6) Stocks de matières premières, matières de consommation et pièces

6.1 Matières premières avionnables

- Les matières premières sont valorisées au prix moyen pondéré.
- Des réductions de valeur sont actées de la manière suivante :

Jusqu'à 3 années en stock 0%
4 années 25%
5 années 50%
6 années 75%
7 années et plus 100%
Obsolètes (code xxxx9) 100%

6.2 Pièces, standards et fournitures diverses (sécurité, articles commerciaux,)

- Les pièces et standards sont valorisés au prix moyen pondéré.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage.

Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

6.3 Outils périssables - Assemblage

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.

- Par dérogation à ce qu'il est dit au premier alinéa, aux fins de la valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles movimentés au cours des trois dernières années seront valorisés à leur prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BFF leur sera attribuée.

- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage.

Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

- Une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

6.4 Outillage périssable - Machines-outils

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable machines-outils sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.

- Par dérogation à ce qui est dit au premier alinéa, aux fins de valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles movimentés au cours des trois dernières années seront valorisés au prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.

- Une réduction de valeur de 100% est actée sur l'outillage périssable conventionnel machines-outils ayant plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

- Une réduction de valeur est actée sur l'outillage périssable pour machines-outils à commandes numériques ayant plus de :

3 ans en stock à concurrence de 33%
4 ans 66%
5 ans 100%

- une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables conventionnels - machines-outils et pour les outillages périssables pour machines-outils à commandes numériques relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

7) Travaux en cours, produits en cours

7.1 D'une manière générale, la valeur des travaux en cours comprend :

Les prestations de main d'oeuvre sont évaluées au taux réel.

Ce taux réel couvre :

- les rémunérations et charges sociales constatées,
- une quote-part des frais généraux réalisés excluant la fonction commerciale et administrative.

Un taux horaire est établi pour chaque centre direct.

En fabrication (PPE et GPE) les temps utilisés sont les temps standards gammes de fabrication.

En assemblage, les temps sont les temps réellement enregistrés.

a) Les matières enregistrées à la valeur d'acquisition s'il s'agit d'une imputation directe, et la valeur "prix moyen pondéré" s'il s'agit d'une sortie de stock.

b) Les autres coûts (sous-traitance) sont comptabilisés à leur valeur réelle.

c) En assemblage, les coûts comprennent également le coût des pièces semi-finies (voir cidessus).

Les taux réels sont revus mensuellement.

d) Les temps standards repris dans les gammes de fabrication sont revus régulièrement lorsqu'il est constaté un décalage entre les temps réellement prestés sur les centres de fabrication et les temps standards « comptabilisés » sur ces mêmes centres.

7.2 Le poste des semi-finis" est clairement identifié dans les travaux en cours. Il s'agit des pièces élémentaires fabriquées par les usines PPE (Petites Pièces Élémentaires) et GPE (Grandes Pièces Élémentaires). Les pièces sont évaluées au prix moyen pondéré, selon les règles en 7.1 a), b) et c).

Lors du début de la phase d'assemblage, les pièces "semi-finies" à assembler sont sorties de l'encours semi-fini et imputées dans les encours d'assemblage au prix moyen pondéré.

7.3 Les sorties sur les travaux en cours sont déterminées comme suit :

a) Pour les Affaires commerciales et Contrats Militaires (suite d'affaires de durées relativement réduites).

- Le prix de revient est déterminé sur base des coûts réels des affaires terminées.
- Le prix de revient est déterminé sur base de coûts réels des affaires non-terminées, majorés des coûts restant à exposer.

b) Pour les contrats principaux

- Basée sur l'évolution physique des travaux en atelier, la valorisation des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, permet d'opposer les valeurs par contrat de fin et début de période/année et de dégager ainsi les coûts de vente.

7.4 La valeur des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, après dégagement des sorties, comme analysé en 7.3, donne lieu à vérification.

Dès lors, des réductions de valeur sont actées sur les travaux en cours lorsque leur prix de revient, majoré des montants devant encore être incorporés, dépasse le prix de vente net ou le prix prévu au contrat.

Des réductions complémentaires de valeur peuvent être actées, afin de tenir compte d'autres aléas, notamment en semi-fini, l'obsolescence des pièces due à des changements de configuration ou des fins de programme.

Les NRC dont l'entreprise n'est pas propriétaire et qui sont financés par le client sont enregistrés sous les Commandes en Cours. A la clôture de l'exercice, les NRC feront l'objet d'une présentation nette des commandes en cours et des acomptes reçus y afférents.

La comptabilisation de la marge estimée sur ces NRC préfinancés se fait au prorata de l'état d'avancement.

8) Compte de régularisation

8.1 Les charges exposées mais imputables à un exercice ultérieur sont reprises sous la rubrique "charge à reporter".

8.2 Les revenus acquis mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un exercice ultérieur sont repris en "revenus acquis".

PASSIF

9) Provisions pour risques et charges

9.1 A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statue avec prudence, sincérité et bonne foi sur les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus et les pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

9.2 Les provisions sont comptabilisées indépendamment du résultat de l'exercice.

9.3 Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont revues et éventuellement complétées.

10) Emprunt subordonné

Certains emprunts sont classifiés en « emprunt subordonné » même si la condition de subordination ne porte pas sur l'ensemble des créances.

11) Dettes à un an au plus

11.1 Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

11.2 Cette valeur nominale est ajustée en ce qui concerne les dettes payables en devises étrangères.

11.3 Les provisions fiscales liées à l'exercice sont calculées en évaluant la dette la plus probable.

11.4 Les provisions pour les charges sociales et pécule de vacances sont fixées par l'application des dispositions légales et des conventions sociales en vigueur.

12) Comptes de régularisation

12.1 Les frais et charges dus pour l'exercice mais dont le paiement est différé sont comptabilisés en "charge à imputer".

12.2 Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur sont repris en "revenus à reporter".

13) Chiffre d'affaires - facturation en devises

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux n'est pas fixé, l'enregistrement du chiffre d'affaires s'effectue au taux comptable pour la période concernée. La différence entre le taux de conversion comptable et l'encaissement sera reprise sous les écarts de change. Toutefois, dans la mesure où l'écart entre le taux comptable et le taux de conversion du marché serait permanent, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'enregistrer le chiffre d'affaires au taux réel de conversion.

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux est fixé, l'enregistrement en chiffre d'affaires est fixé à ce même taux.

- Pour les contrats ayant fait l'objet d'une concession commerciale, l'enregistrement en comptabilité s'effectue suivant les dispositions contractuelles prévues par la convention de concession.

A noter que le chiffre d'affaires relatif aux éléments RF Embraer 135-145 est dorénavant acté lors de la livraison au client, alors que précédemment cela était fait au moment du « départ de nos usines ».

Au moment de la clôture, Sonaca Group utilise le taux de couverture établi dans sa politique de couverture pour convertir les postes monétaires en devises étrangères. Les postes qui ne sont pas couverts par un instrument de couverture sont quant à eux évalués selon le taux de clôture "spot". Les écarts de conversion, qui ne sont pas réalisés par définition, sont enregistrés dans les comptes annuels selon leur position comptable. Les écarts de conversion positifs sont différés dans le compte de régularisation passif, tandis que les écarts de conversion négatifs sont comptabilisés, si nécessaire, dans le compte de résultats sous forme de charges financières. Ce calcul est effectué sur une base consolidée, c'est-à-dire devise par devise. La politique de couverture mise en place par le conseil d'administration garantit que les sous-jacents en devises sont couverts aux différentes échéances.

ECARTS DE CONVERSION

Le groupe SONACA dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 36 mois mobile soit un horizon de 42 mois) au travers desquels des positions d'EURUSD sont couvertes à un taux fixé EUR-USD dans le contrat « forward ». La société n'utilise pas de produits structurés complexes. Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, la Sonaca S.A. respecte une politique de couverture qui impose une couverture progressive de l'exposition estimée au cours de change EUR/USD. Cette politique de couverture prévoit, qu'au 31/12/N, les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus sur un horizon de 3 ans (max 42 mois) et prévoit une couverture progressive de ces flux nets à concurrence de 95% de ses besoins estimés pour N+1, un minimum de 50% et un maximum de 80% de ses besoins pour l'exercice N+2, un maximum de 50% de ses besoins pour l'exercice N+3. Chaque déviation de cette politique de couverture doit être soumise et approuvée au préalable par le Conseil d'Administration

Au moment de la clôture, le groupe Sonaca S.A. évalue l'ensemble de ses postes monétaires bilantaires exprimés en devises étrangères en utilisant le taux de couverture tel que défini par sa politique de couverture (taux « hedge » moyen). Ce taux « hedge » moyen est établi à partir de la moyenne des taux EUR-USD/Devises locales-USD fixés dans les contrats de couverture (calculé par année).

A la date de clôture, l'ensemble des postes monétaires des bilans exprimés en USD sont convertis au taux « hedge » moyen par rapport à la devise locale concernée pour les positions couvertes par des instruments de couverture. Les positions non couvertes (hors prêts intercos dont l'horizon de remboursement est supérieur à 36 mois) sont évaluées au taux spot de clôture de la devise locale concernée.

Le résultat de l'application de cette règle de conversion au taux de couverture des postes en USD est comptabilisé via les résultats financiers des sociétés concernées.

Ensuite, les postes monétaires résultant de l'application des taux de couverture Devises locales-

USD sont convertis en EUR au taux (spot) de clôture comme les autres postes monétaires exprimés en devises locales.

Les postes non monétaires des bilans des filiales exprimés en devises locales sont également convertis en EUR au taux (spot) de clôture, excepté leurs capitaux propres qui sont convertis en EUR au taux historique.

Les postes des comptes de résultats des filiales exprimés en devises locales étant convertis en EUR au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion qui découlent de l'application de cette méthode du taux de clôture sont comptabilisés dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés.

La rubrique écarts de conversion des capitaux propres consolidés n'inclut donc que les écarts résultant de la conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères en EUR, suite à leur intégration dans les comptes consolidés.

En ce qui concerne les écarts de conversion dégagés lors de l'élimination des soldes et transactions intra-groupe : ces écarts sont comptabilisés via un compte de produit ou de charge financière selon le cas à l'exclusion des écarts sur les éliminations des soldes à long terme. Ces derniers étant reportés via les comptes de régularisation. »

ECARTS DE CONSOLIDATION

Les écarts de consolidation positifs sont portés à l'actif et amortis sur 5 ans. Les écarts de consolidation négatifs sont comptabilisés dans les capitaux propres et sont maintenus à la valeur d'acquisition.

METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

Impôts différés	(168)	785.891
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés)	1681	785.891
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	1682

Codes	Exercice
(168)	785.891
1681	785.891
1682

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	1.762.190	
Amortissements	8003	
Ecart de conversion	9980	
Autres	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.762.190	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	1.762.190	
Frais de restructuration	204	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	103.297.350
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	
Ecart de conversion(+)/(-)	99811	
Autres variations(+)/(-)	99821	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	103.297.350	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	82.216.256
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	4.844.088	
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	
Ecart de conversion(+)/(-)	99831	
Autres variations(+)/(-)	99841	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	87.060.344	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	16.237.006	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	64.597.046
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	555.004	
Cessions et désaffectations	8032	463.239	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	2.941	
Ecart de conversion(+)/(-)	99812	2.674.655	
Autres variations(+)/(-)	99822	21.469	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	67.387.876	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	56.090.536
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	3.029.710	
Repris	8082	
Acquis de tiers	8092	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	463.239	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	
Ecart de conversion(+)/(-)	99832	2.263.292	
Autres variations(+)/(-)	99842	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	60.920.299	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	6.467.577	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	50.709.820
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	
Cessions et désaffectations	8033	
Transferts d'une rubrique à une autre	8043	
.....(+)/(-)			
Ecarts de conversion	99813	2.748.783	
.....(+)/(-)			
Autres variations	99823	
.....(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	53.458.603	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	32.177.301
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	2.118.248	
Repris	8083	
Acquis de tiers	8093	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	
Transférés d'une rubrique à une autre	8113	
.....(+)/(-)			
Ecarts de conversion	99833	1.606.789	
.....(+)/(-)			
Autres variations	99843	
.....(+)/(-)			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	35.902.338	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	17.556.265	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	65.697.559
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.982.827	
Cessions et désaffectations	8171	1.376.995	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	64.408	
Ecart de conversion	99851	1.470.809	
Autres variations	99861	-7.461	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	67.831.147	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	4.288.106
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Ecart de conversion	99871	-694.790	
Autres variations	99881	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	3.593.316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	30.251.647
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	2.601.925	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	711.728	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	-79	
Ecart de conversion	99891	111.083	
Autres variations	99901	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	32.252.848	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	39.171.616	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	458.543.938
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	13.538.977	
Cessions et désaffectations	8172	1.080.364	
Transferts d'une rubrique à une autre	8182	1.232.298	
Ecarts de conversion	99852	5.204.049	
Autres variations	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	477.438.898	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
Ecarts de conversion	99872		
Autres variations	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	357.908.717
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	21.455.427	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	791.996	
Transférés d'une rubrique à une autre	8312	79	
Ecarts de conversion	99892	4.755.122	
Autres variations	99902	-155	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	383.327.194	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	94.111.704	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	33.301.100
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	4.263.458	
Cessions et désaffectations	8173	668.107	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	122.121	
Ecart de conversion(+)/(-)	99853	643.844	
Autres variations(+)/(-)	99863	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	37.662.416	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	
Ecart de conversion(+)/(-)	99873	
Autres variations(+)/(-)	99883	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	27.283.167
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.289.194	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	657.429	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	
Ecart de conversion(+)/(-)	99893	572.938	
Autres variations(+)/(-)	99903	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	29.487.870	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	8.174.546	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.321.950
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre	8184	
Ecarts de conversion	99854	87.947	
Autres variations	99864	-1	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.409.896	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre	8244	
Ecarts de conversion	99874	
Autres variations	99884	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	253.814
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	129.779	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre	8314	
Ecarts de conversion	99894	22.457	
Autres variations	99904	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	406.050	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	1.003.846	
DONT			
Terrains et constructions	250	
Installations, machines et outillage	251	1.003.846	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	45.719.262
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.357.725	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185	124.155	
Ecart de conversion(+)/(-)	99855	222.635	
Autres variations(+)/(-)	99865	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	47.423.777	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245	
Ecart de conversion(+)/(-)	99875	
Autres variations(+)/(-)	99885	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	39.395.807
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.527.285	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315	
Ecart de conversion(+)/(-)	99895	132.480	
Autres variations(+)/(-)	99905	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	41.055.572	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	6.368.205	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	51.004.695
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	46.387.968	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre	8186	-1.545.924	
Ecarts de conversion	99856	62.992	
Autres variations	99866	489.249	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	96.398.980	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre	8246	
Ecarts de conversion	99876	
Autres variations	99886	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.903.837
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	2.306.395	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre	8316	
Ecarts de conversion	99896	-6.666	
Autres variations	99906	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	7.203.566	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	89.195.413	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	9.928.021
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	148	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	
Ecart de conversion(+)/(-)	99912	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	9.927.873	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Ecart de conversion(+)/(-)	99922	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.023.867
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Ecart de conversion(+)/(-)	99932	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.023.867	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	509.714
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	509.714	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	5.394.293	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	738.350
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	200.086	
Remboursements	8592	18.259	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Ecart de conversion(+)/(-)	99952	54.298	
Autres(+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	974.475	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-210.469.900
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé(+)/(-)	99002	15.022.729	
Autres variations(+)/(-)	99003	-69.884	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
<i>Transfert plus-value bâtiment (Sonaca Brasil)</i>		-69.884	
.....		
.....		
.....		
Réserves consolidées au terme de l'exercice(+)/(-)	(9910)	-195.517.055	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	29.237.629
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	114.247
Etablissements de crédit	8841	17.730.497
Autres emprunts	8851	11.392.885
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	29.237.629
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	214.722.862
Emprunts subordonnés	8812	24.819.408
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	844.302
Etablissements de crédit	8842	189.059.152
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862	7.768
Fournisseurs	8872	7.768
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892	4.081.822
Autres dettes	8902	34.328.384
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	253.140.836
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	11.101.440
Emprunts subordonnés	8813	9.038.462
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843	1.690.925
Autres emprunts	8853	372.053
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893
Autres dettes	8903	55.395.753
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	66.497.193

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ		
Dettes financières	8922	197.978.723
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962	197.978.723
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	197.978.723

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....	
.....	
.....	
.....	
Ventilation par marché géographique			
.....	
.....	
.....	
.....	
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	376.671.609	327.891.553
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	3.861	3.663
Ouvriers	90911	2.483	2.343
Employés	90921	1.332	1.260
Personnel de direction	90931	35	43
Autres	90941	11	17
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	254.377.511	239.703.218
Pensions	99622	41.791	51.889
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	1.464	1.388
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902
Ouvriers	90912
Employés	90922
Personnel de direction	90932
Autres	90942
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623
Pensions	99624
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	6.628.660	1.302.841
Produits d'exploitation non récurrents	76A	554.004	84.492
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	14.004	84.492
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	540.000
Dont:			
<i>Ajustement suite arrêt contrat A380</i>		540.000
.....			
.....			
.....			
Produits financiers non récurrents	76B	6.074.656	1.218.349
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	218.350
Autres produits financiers non récurrents	769	6.074.656	1.000.000
Dont:			
<i>Abandon créance LMI</i>		6.074.656
<i>Reprise de réduction de valeur sur Elson</i>	1.000.000
.....			
.....			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	681.749	8.071.406
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	681.749	3.557.709
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620	-289.645	1.916.183
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630	-296.862	-32.473
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.268.255	1.673.999
Dont:			
<i>Frais de restructuration</i>		1.268.255	1.673.999
.....			
.....			
.....			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges financières non récurrentes	66B	4.513.697
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	3.653.275
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations)	6621
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	860.422
Autres charges financières non récurrentes	668
Dont:			
.....			
.....			
.....			
.....			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	9963

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084
Influence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	625.608.627
de tiers	99087
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN - VALEUR	9217
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9218
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9219
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088
aux taux de change	99089
aux prix des matières premières ou marchandises	99090
autres opérations similaires	99091
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092
aux taux de change	99093
aux prix des matières premières ou marchandises	99094
autres opérations similaires	99095

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	
.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....

.....

.....

.....

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISÉES DANS LA CONSOLIDATION

Chez Sonhaca SA BE.

Assurance groupe contractée auprès d'une compagnie d'assurance pour le personnel. En fonction des profils des travailleurs, les primes sont prises en charge par l'employeur et en partie par le bénéficiaire.

Les capitaux ainsi acquis sont versés aux bénéficiaires à l'âge de la pension.

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....

.....

.....

.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	9261	249.199	249.199
Créances			
A plus d'un an	9291	536.075
A un an au plus	9301
.....	9311	536.075
Placements de trésorerie			
Actions	9321
.....	9331
Créances	9341
Dettes			
A plus d'un an	9351	24.536.742
.....	9361
A un an au plus	9371	24.536.742
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées			
.....	9381
Autres engagements financiers significatifs			
.....	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	9262	5.118.470	5.118.470
Créances			
A plus d'un an	9292	17.025.849	18.649.951
A un an au plus	9302
.....	9312	17.025.849	18.649.951
Dettes			
A plus d'un an	9352	124.947
.....	9362
A un an au plus	9372	124.947

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

Codes	Exercice
99097	271.414
99098

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	152.736
95071	5.075
95072
95073	53.405
9509	412.758
95091
95092	165.313
95093

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice : Valeur comptable	Exercice: Juste valeur	Exercice précédent: Valeur comptable	Exercice précédent: Juste valeur
Swap	Devise	Couverture	21340000	49.100.000	-1.437.396
Forward	Devise	Couverture	601860000	-1.694.449	-8.697.896
Irs	Taux	Couverture	40000000	2.970.751	9.456.659
Swap	Devise	Couverture	2660000	-18.815	8.959

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

.....
.....
.....
.....

Valeur comptable	Juste de valeur
.....
.....
.....
.....

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

RAPPORT DE GESTION

Comptes consolidés au 31/12/2024

1. DESCRIPTION DU GROUPE SONACA

Sonaca en Belgique

Sonaca sa, la maison mère du Groupe située en Belgique à Gosselies, a principalement pour objet social la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments de structure d'aéronefs aérospatiaux. Pour plus d'informations, se référer au rapport de gestion de Sonaca sa.

Sonaca Ventures Holding sa (SVH), filiale belge de Sonaca sa à 100%. Située à Gosselies, elle a pour objet principal l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières ou la prise de participations dans des sociétés de droit belge ou étranger.

Sonaca Aircraft sa, filiale belge de Sonaca Ventures Holding sa, société anonyme de droit belge, a été mise en liquidation le 14 novembre 2024.

Belairbus sa, société belge détenue à hauteur de 58,75% par Sonaca sa (les autres actionnaires étant Asco et bmt Eurair), avec pour mission principale d'organiser et de coordonner les démarches commerciales des trois industriels belges (Asco, bmt Eurair et Sonaca), partenaires vis-à-vis d'Airbus en ce qui concerne la fourniture des bords d'attaque de voilure pour les programmes civils. Belairbus a arrêté ses activités commerciales au 1^{er} janvier 2024.

Flabel sa, société belge, détenue à hauteur de 38,80% par Sonaca sa, a pour mission de coordonner la participation des trois industriels belges (Sonaca, Asco, Sabca Group) au programme A400M, avion de transport militaire d'Airbus Military dont Flabel est actionnaire à hauteur de 4,44%.

Ignition! sa, société belge détenue à 50% par Sonaca sa, a été créée en novembre 2017 en partenariat avec Sabena Aerospace. Ignition! sa a pour objectif d'offrir des services innovants dans le domaine de l'aéronautique militaire, en Belgique et à l'étranger.

BeLightning S.R.L., société belge créée en 2020 en vue de participer au développement, à la production et à la commercialisation du plan de queue horizontal (HTP) du chasseur F-35, est détenue à parts égales de 16.67% par Sonaca sa, Asco et Sabca et 49.99% par SFPI.

Sonaca en Roumanie

Sonaca Aerospace Transilvania SRL, créée le 12 mars 2015, est une société de droit roumain à vocation industrielle, détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de réaliser pour sa maison-mère des assemblages de structures aéronautiques ainsi que de fabriquer des pièces composites en drapage manuel, toujours pour le secteur aéronautique.

La maison-mère a procédé durant l'année à une augmentation de capital de 23,5 MRON.

Sonaca au Brésil

Sonaca Brasil Ltda, filiale brésilienne à 100% de Sonaca sa, située à São José dos Campos, a pour mission de réaliser, principalement pour le compte de Sonaca sa mais aussi pour d'autres clients du groupe et hors groupe, certaines opérations d'assemblage, de montage et de finition d'éléments de structures aéronautiques Sonaca Brasil Ltda a également la charge de la fabrication de petites et moyennes pièces tôlées pour le marché aéronautique. Sonaca Brasil a également pour vocation de fabriquer des petites et moyennes pièces usinées pour le marché aéronautique.

Son capital a été augmenté en 2024 de 65,42 MBRL par Sonaca Sa.

SONACA en Amérique du Nord

Sonaca Canada Gestion Inc : filiale canadienne à 100% de Sonaca sa, située à Mirabel (Montréal, Québec), est une société holding qui a pour mission de contribuer au développement des activités du Groupe Sonaca au Canada et de prêter des services financiers pour ses filiales.

Sonaca Montréal Inc. est une société de droit canadien détenue à 100% par Sonaca Canada gestion Inc. Sonaca Montréal fabrique et assemble des structures en aluminium de grande dimension destinées à l'aéronautique.

Sonaca USA Inc est une société américaine, créée le 22 septembre 2015 et détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de servir de plateforme au développement des activités de Sonaca Groupe sur le territoire nord-américain.

LMI Aerospace Inc, société américaine achetée en juin 2017 pour 100% des parts par Sonaca USA Inc. LMI Aerospace Inc fournit des assemblages structurels, des kits et des composants ainsi que des services d'ingénierie de conception pour les marchés de l'aérospatiale commerciale, régionale et de la défense.

Sonaca en Chine

Elson Limited, était une filiale chinoise détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a été officiellement liquidée le 22 mars 2024.

2. CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend Sonaca sa, Sonaca Canada gestion et sa filiale Sonaca Montréal, Sonaca USA, LMI Aerospace et ses filiales (voir schéma), Sonaca Brasil, Sonaca Aerospace Transilvania et Sonaca Ventures Holding.

Belairbus sa, comme les années précédentes, a été écartée du périmètre de consolidation car Sonaca sa n'a pas le pouvoir de contrôle au sein de cette société étant donné que les statuts de Belairbus requièrent 75% des votes pour toute décision du Conseil d'Administration. Il en va de même pour Flabel sa, Ignition! sa et Belightning SRL dont les bilans et les comptes de résultats sont de peu d'importance en termes relatifs par rapport au Groupe Sonaca. Sonaca Aircraft a été sorti du périmètre de consolidation comme expliqué précédemment.

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations applicable.

La consolidation a été réalisée par la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1. Sonaca sa et les filiales belges

Sonaca sa a clôturé l'exercice par une perte de 52 950kEUR (voir commentaires sur les états financiers de Sonaca sa).

L'abandon de la créance sur LMI impacte les comptes de manière négative à concurrence de 92 629 kEUR.

Dans les comptes consolidés, les réductions de valeur sur les participations ont été annulées pour un montant 3 656 kEUR.

Compte tenu de cette opération de consolidation ainsi que des écarts de conversion sur élimination de postes bilantaires inter-sociétés 764 kEUR, et d'autres moins significatives, la contribution de Sonaca sa au résultat net du Groupe s'élève à une perte de 48 736 kEUR.

Sonaca Ventures Holding sa clôture l'exercice par une perte de 5 kEUR. La contribution au résultat net du groupe est une perte de 5 kEUR.

3.2. Filiale roumaine

Sonaca Aerospace Transilvania SRL clôture son exercice par un profit de 4 113 kRON. Après écritures de consolidation, sa contribution au résultat net du Groupe s'élève à 189 kEUR.

3.3. Filiales sud-américaines

Sonaca Brasil Ltda a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 187 123 kBRL. La perte nette non consolidée de Sonaca Brasil s'élève à 27 565 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est un profit de 981 kEUR.

3.4. Filiales nord-américaines

Sonaca Canada gestion Inc termine l'année 2024 avec une perte de 1 kCAD.

La contribution de **Sonaca Canada gestion Inc** dans le résultat du groupe s'élevé à une perte de 1 kEUR.

Le chiffre d'affaires de **Sonaca Montréal Inc** s'élevé à 46 695 kCAD, soit une augmentation de 9,6% par rapport à 2023. Sa perte s'établit à 3 257 kCAD. Sonaca Montréal a réalisé ce résultat suite à la prise en résultat d'une perte de change non matérialisée à hauteur de 3 706 kCAD. Ces pertes ont été annulées en consolidation étant donné que les normes belges ne permettent pas cette activation. Les écritures de consolidation sur le résultat net de Sonaca Montréal portent celui-ci à une perte de 407 kEUR reflétée dans les comptes du Groupe.

Sonaca USA Inc termine l'année avec un bénéfice de 72 kUSD. Après les écritures de consolidation, la part de Sonaca USA dans le groupe est un profit de 67 kEUR.

LMI Aerospace Inc termine l'année 2024 avec une perte de 33 930 kUSD. Le chiffre d'affaires est de 256 427 kUSD. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est un profit de 62 935 kEUR. L'impact des écritures de consolidation est principalement dû à la prise en profit de l'abandon d'une dette vis-à-vis de Sonaca sa pour un montant de 98 704 kEUR ainsi qu'à l'ajustement de la norme ASC 606 pour un montant de - 1 400 kUSD.

3.5. Résultats consolidés

Après neutralisation des opérations entre entreprises liées, les chiffres-clés consolidés (en milliers d'EUR) du Groupe SONACA se présentent comme suit :

	2024	2023
Ventes et prestations	689 268	616 508
Chiffre d'affaires	633 681	588 695
Résultat d'exploitation	24 678	14 168
Part du Groupe dans le résultat consolidé après impôts	15 023	(5 565)

En ce qui concerne le personnel, les effectifs moyens de Sonaca Groupe se sont élevés à 3 861 personnes pour 2024 contre 3 663 personnes en 2023.

4. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Les événements post-clôture qui ont une incidence sur le résultat de l'exercice ont été pris en compte sur les états financiers de 2024.

1) **Situation financière et valorisation de LMI**

LMI Aerospace Inc a bénéficié d'importantes avances financières pour soutenir ses activités et ce dès sa reprise par SONACA SA. Ces avances, assorties d'intérêts, ne peuvent être remboursées à court terme en raison d'un manque de liquidité de la filiale américaine suite aux difficultés commerciales et opérationnelles rencontrées.

En conséquence, la valeur de l'investissement, incluant les avances et intérêts courus non payés, apparaît supérieure à la valeur économique estimée de LMI Aerospace Inc.

Un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de 98,1 millions d'euros a été comptabilisé afin d'ajuster la valeur statutaire des actifs de LMI Aerospace Inc à la valeur d'entreprise estimée. Cette correction vise à garantir une évaluation prudente et cohérente avec les perspectives financières de l'entreprise. Par ailleurs, la direction maintiendra un test de dépréciation régulier et enregistrera, si nécessaire, toute dépréciation supplémentaire au fil des années.

La méthodologie de valorisation intègre des projections financières et une analyse approfondie des risques. Cette valorisation repose sur un ensemble d'hypothèses raisonnablement établies, bien qu'incertaines par nature qui permettront à la filiale américaine d'atteindre ses objectifs de rentabilité à court/moyen terme.

- 2) Une partie du bâtiment F-35 a été financée en 2025 par IGRETEC via un report de paiement de facture en 2030 pour 8,7 M€EUR.
- 3) L'acquisition d'ACITURRI a mené à une renégociation du contrat FSA signé en 2022.

5. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

La politique suivie par Sonaca sa en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca sa a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

RISQUES STRATEGIQUES

Sonaca sa est confrontée aux risques liés au marché de la construction aéronautique à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien reste étroitement corrélée avec la croissance mondiale, malgré l'impact négatif et perturbant de la pandémie.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, Sonaca sa est engagée dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur. Sonaca sa continue, comme elle l'a fait ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

RISQUES FINANCIERS

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca sa s'opère en USD. Les coûts de la société étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement EUR), l'entreprise est soumise au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

Instruments de couverture

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (sur un horizon de l'ordre de 36 mois). Elle a exclu l'utilisation de produits structurés.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca sa suit une « Hedging Policy » qui impose une couverture minimum et maximum des flux nets.

Pour ce qui concerne le risque de change transactionnel

Les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus pour les années 2024 à 2027.

Fin 2024, la société disposait, pour couvrir ses flux en USD, de couvertures à concurrence de 99% de ses besoins pour 2024, 90% pour 2025, 95% pour 2026 et 49% pour 2027.

Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilantaires

En ce qui concerne les risques de taux de change pour Sonaca sa, l'entreprise adopte une approche prudente en comptabilisant les amortissements exceptionnels nécessaires en application des règles d'évaluation. Pour gérer efficacement ce risque, le conseil d'administration a demandé à ce que les sous-jacents en devises aux différentes échéances soient couverts. Pour renforcer davantage cette stratégie, Sonaca sa suit une politique de couverture (« Hedging Policy »), qui fixe des limites minimales et maximales pour la couverture des flux nets.

Traitement des instruments de couverture et des écarts de conversion dans le cadre de la consolidation des états financiers

Le groupe SONACA dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (horizon mobile de 36 mois) au travers desquels des positions EUR/USD sont couvertes à un taux fixé dans le contrat « forward ». La société n'utilise pas de produits structurés complexes. Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca sa applique une politique qui impose une couverture progressive de l'exposition estimée au cours de change EUR/USD.

Cette politique de couverture prévoit qu'au 31/12/2024, les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus sur un horizon mobile de 3 ans (max 42 mois) et prévoit une couverture progressive de ces flux nets à concurrence de 95% de ses besoins estimés pour N+1, un minimum de 50% et un maximum de 80% de ses besoins pour l'exercice N+2, un maximum de 50% de ses besoins pour l'exercice N+3. Chaque déviation de cette politique de couverture doit être soumise et approuvée au préalable par le Conseil d'Administration.

Au moment de la clôture, le groupe Sonaca évalue l'ensemble de ses postes monétaires bilantaires exprimés en USD en utilisant le taux de couverture tel que défini par sa politique de couverture (taux « hedge » moyen). Ce taux moyen correspond au taux moyen des transactions à terme venant à l'échéance pendant la période concernée.

À la date de clôture, l'ensemble des postes monétaires des bilans exprimés en USD sont convertis au taux « hedge » moyen par rapport à la devise locale concernée pour les positions couvertes par des instruments de couverture. Les positions non couvertes (hors prêts intercos dont l'horizon de remboursement est supérieur à 36 mois) sont évaluées au taux spot de clôture de la devise locale concernée.

Le résultat de l'application de cette règle de conversion au taux de couverture des postes en USD est comptabilisé via les résultats financiers des sociétés concernées.

Ensuite, les postes monétaires résultant de l'application des taux de couverture Devises locales/USD sont convertis en EUR au taux (spot) de clôture comme les autres postes monétaires exprimés en devises locales.

Les postes non monétaires des bilans des filiales exprimés en devises locales sont également convertis en EUR au taux (spot) de clôture, excepté leurs capitaux propres qui sont convertis en EUR au taux historique.

Les postes des comptes de résultats des filiales exprimés en devises locales sont convertis en EUR au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion qui découlent de l'application de cette méthode du taux de clôture sont comptabilisés dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés.

La rubrique écarts de conversion des capitaux propres consolidés n'inclut donc que les écarts résultant de la conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères en EUR, suite à leur intégration dans les comptes consolidés.

Les écarts de conversion dégagés lors de l'élimination des soldes et transactions intra-groupe sont comptabilisés via un compte de produit financier ou de charge financière selon le cas, à l'exclusion des écarts sur les éliminations des soldes à long terme, ces derniers étant reportés via les comptes de régularisation.

Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt

L'endettement bancaire long terme lié à l'acquisition de LMI a été prolongé en mars 2022 jusqu'au premier septembre 2026. Des couvertures de taux ont été prises jusqu'en 2026, permettant de couvrir un montant de dette, à savoir :

Jusqu'en 2025 :

- 40 MEUR
- 100 MUSD

En 2026 :

- 32,5 MEUR (juin 2026)
- 65 MUSD (avril 2026)

RISQUES DE LIQUIDITE

Pour assurer la pérennité de l'entreprise, Sonaca sa a signé, en 2024 :

- Un prêt subordonné de 7,5 MEUR (libéré en juin 2024) avec Wallonie Entreprendre International.
- Le financement du bâtiment F-35 via 2 prêts subordonnés de 5,7 MEUR (libérés en juin 2024) avec 6KVC (Sambrinvest) et Wallonie Entreprendre.

La Société est consciente que des moyens financiers supplémentaires seront nécessaires pour garantir la pérennité financière du groupe pour les années futures.

CONTRÔLE INTERNE

La taille de Sonaca sa et l'expansion du groupe, conduisent la société à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle interne supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

A cet effet, un département d'Audit Interne a été créé durant l'année 2021 et une analyse détaillée des risques a été présentée au Comité d'Audit au premier semestre 2022.

Sonaca sa reste vigilante face au respect du code d'éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers du groupe.

RISQUES OPERATIONNELS

De manière générale, Sonaca sa est exposée aux risques suivants :

- hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles ;
- nécessité de réduire les coûts de fabrication de ses produits, malgré la hausse naturelle de certains facteurs de coûts en vue de répondre à la demande du marché ;
- importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants ;
- variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement.
- défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

RISQUE UKRAINE

Le groupe Sonaca exerce son activité dans le respect des réglementations applicables.

Il dispose, entre autres, d'un outil digital externe de « third party due diligence/screening », en ce compris un processus de veille des différentes sanctions réglementaires, pour contrôler le risque de manière raisonnable.

Aucun risque majeur n'a été identifié à ce stade du conflit en Ukraine.

Il est difficile de prédire le futur, compte tenu de l'imprévisibilité des différentes mesures et sanctions gouvernementales et de leur possible impact collatéral mais le groupe Sonaca continue de suivre la situation de très près.

RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS

Toute société est sujette à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

JUSTIFICATION DE LA CONTINUITÉ

Le bilan clôturé au 31 décembre 2024 fait apparaître une situation de pertes reportées. Tenant compte de l'article 3:6, 6° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration justifie l'application du principe de continuité comme suit :

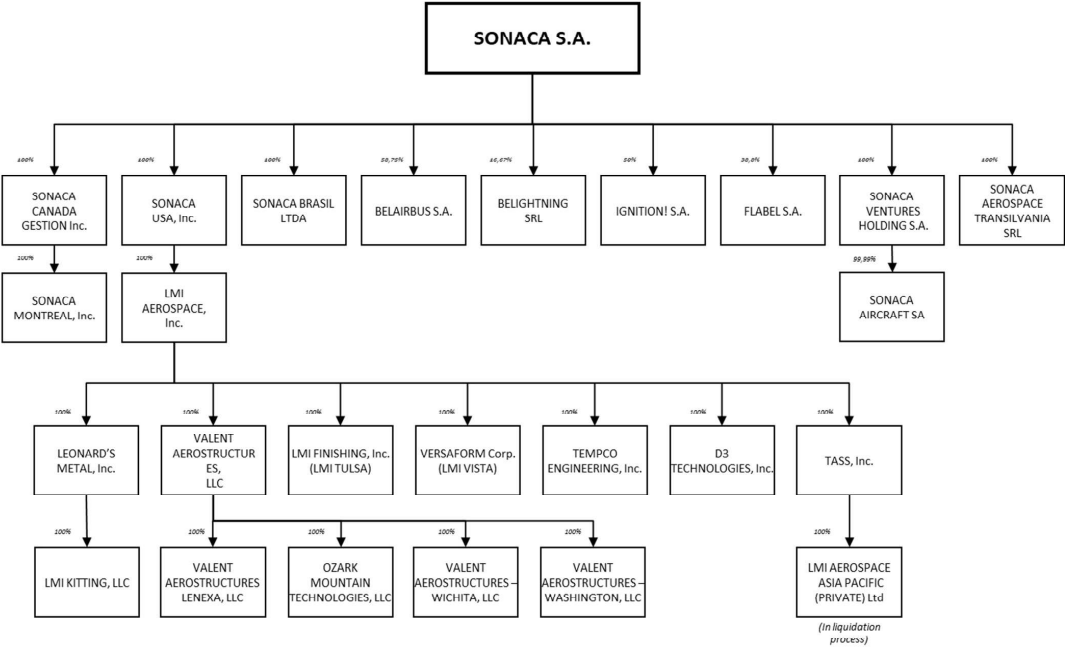
- le plan d'affaires présenté en 2024 démontre la capacité de la société de pouvoir honorer ses engagements. Une mise à jour de celui-ci sera présentée en 2025.
- Le résultat d'exploitation de l'année est positif les pertes reportées étant uniquement dues à l'abandon de créance avec retour à meilleure fortune sur LMI ;
- la société gère ses coûts et ses besoins financiers et sa trésorerie de manière diligente ;

**JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET LA
COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET
D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE
D'AUDIT**

Le Comité d'audit est composé d'au moins un administrateur indépendant au sens du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration et conformément à ses règles de fonctionnement. Le Comité confirme par ailleurs que ses membres disposent d'une expertise approfondie en matière de comptabilité et d'audit.

Fort de cette expertise, il a supervisé de manière rigoureuse les activités du groupe, en assurant une évaluation scrupuleuse des pratiques comptables conformément aux normes comptables belges, ainsi qu'en identifiant les meilleures pratiques pour garantir la qualité des informations financières consolidées.

As from November 14, 2024



Pour le Conseil d'administration,

Y. Delatte
CEO

Y. PRETE
Président

The logo for Deloitte, featuring the word "Deloitte" in a bold, black, sans-serif font with a green dot at the end of the "e".

Société Nationale de Construction Aéronautique SA, en abrégé, SONACA

**Rapport du Collège des Commissaires à
l'Assemblée générale des Actionnaires pour l'exercice clos
le 31 décembre 2024 – Comptes consolidés**



**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(COMPTES CONSOLIDES)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, Sonaca (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaires par l'assemblée générale du 2 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Le mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Il s'agit de la sixième année de contrôle légal des comptes annuels de la société, en ce qui concerne Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, et du seizième année de contrôle légal consécutif pour la SRL RSM InterAudit.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 651.498.623 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de l'exercice de 15.022.729 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;



- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Signé à Gosselies.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed by
Thierry Lejuste
Signed By: Thierry Lejuste (Signature)
Signing Time: 19-mai-2025 | 11:57 CEST
 C: BE
Issuer: Citizen CA
B284A9A055AE498A9001F8E56CE3B21C

Thierry Lejuste
Réviseur d'Entreprises
Associé

Digitally signed by
Vincent Thyrion
Signed By: Vincent Thyrion (Signature)
Signing Time: 19-mai-2025 | 12:40 CEST
 C: BE
Issuer: Citizen CA
B0900B0DB223474CA7DC10514D7C7812

Vincent Thyrion
Réviseur d'Entreprises
Associé

Digitally signed by
Carl Laschet
Signed By: Carl Laschet (Signature)
Signing Time: 19-mai-2025 | 11:58 CEST
 C: BE
Issuer: Citizen CA
F0E2EA1A5F32458B845C39F79F450A25

Carl Laschet
Réviseur d'Entreprises
Associé